



SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

BULLETIN DE JUILLET

2021

LES SURPRISES D'UNE REPRISE



**Madame, Monsieur,
Chers administrés**

Tout d'abord, c'est avec bonheur que je vous retrouve dans un moment plus apaisé où la vie retrouve son rythme habituel. En cette mi-juin, il flotte comme un parfum de libération qui se voit sur tous les visages. Et cela sans que, à ma connaissance, la pandémie de la COVID n'ait fait de victime sur notre commune. Je vous souhaite donc, en famille et entre amis, de goûter pleinement aux joies de l'été 2021.

La grande majorité d'entre nous restera en France cet été. Nous trouverons sans peine des endroits, des régions, à découvrir ou redécouvrir. Nos touristes locaux seront également des Français en grande partie. Cela ne va pas sans poser des problèmes dans nos campings de la vallée du Jaunay, habitués à la clientèle du nord de l'Europe et déjà éprouvés en 2020.

16 mois se sont écoulés depuis le premier confinement. Suivant notre tranche d'âge, nos activités professionnelles, scolaires ou de loisirs ont été interrompues : pas du tout, un peu ou beaucoup. Ceux qui ont rapidement repris leurs activités lors du 1^{er} confinement ont appris à vivre en prenant quelques précautions. Pour les autres, souvent de manière contrainte, ils ont passé une longue période sans travailler, ou sans sortir parfois plus de 6 mois de suite. Le télétravail a aussi pris une grande place dans les activités de bureau. Le temps est venu de regagner le lieu de travail, au moins une partie de la semaine.

Aujourd'hui la reprise économique est forte, particulièrement dans notre région. Il m'est arrivé, il y a

quelques jours, de croiser dans la même journée : un artisan du bâtiment, un entrepreneur de travaux publics, un collègue d'une mairie voisine, un notaire, une grande collectivité locale à la recherche de techniciens et un gérant de camping en quête de jeunes saisonniers. Le refrain était toujours le même : «on ne trouve pas de col-



Offres d'emploi non pourvues.

laborateurs». Alors, pourquoi cette difficulté accentuée depuis la crise sanitaire et alors que près de 4 millions de personnes étaient inscrites à Pôle emploi en avril dernier.

- La période précédant mars 2020 était déjà difficile au niveau du recrutement.
- La vigueur de la reprise économique est évidente. En Vendée, le bâtiment et les travaux publics n'ont pas connu de baisse d'activité depuis 16 mois, au contraire.
- Des pans entiers de l'écono-

mie doivent se réorganiser, la construction automobile par exemple. Les techniciens aptes sont trop peu nombreux.

- On manque de logements pour les salariés qui arrivent de l'extérieur et lorsque l'on en a, on nous dit qu'ils sont trop chers.
- On évoque toujours notre appareil de formation qui serait inadapté aux métiers en demande mais c'est un faux problème. Qui connaît le domaine sait qu'il est impossible d'adapter "au jour le jour" nos formations, qu'il faut des années pour mettre en place une formation et que l'on ne trouve pas de formateurs aujourd'hui. L'école n'est d'ailleurs pas forcément le meilleur endroit pour apprendre un métier. Un métier s'apprend beaucoup mieux "sur le tas", là où il doit s'exercer.

Mais, ce qui revient dans toutes les conversations en ce moment, concerne les aides accordées par l'état ou sur sa commande à l'occasion de la pandémie. Probablement utiles au moment crucial où le chiffre d'affaires s'effondre, elles doivent aujourd'hui laisser place aux revenus du travail, pour les employeurs comme pour les employés. Ce qui ne manquera pas de stimuler l'envie de revenir au travail, pour les uns et pour les autres.

Je vous souhaite encore un bon été et espère vous croiser sur les manifestations communales ou intercommunales de juillet-août !

Votre maire,
Jean-François
PÉROCHEAU



BUDGET COMMUNAL 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le budget de la Commune a été voté lors de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	664 982,52 €
Recettes dont 502 168,11 € d'excédent reporté de 2019	1 407 665,34 €
Excédent	742 682,82 €

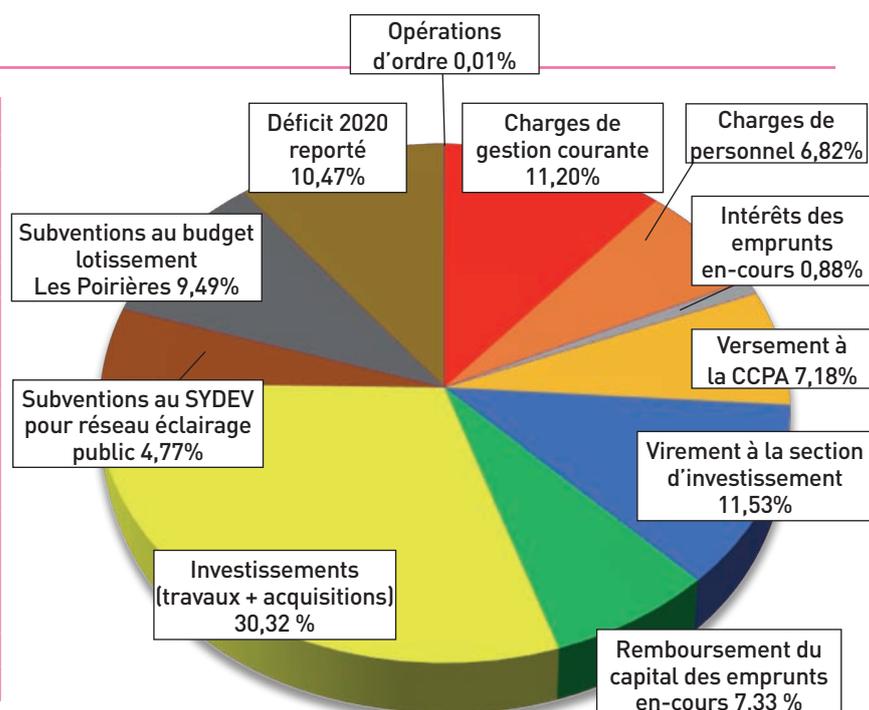
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	531 488,72 €
Recettes dont 26 982,31 € d'excédent reporté de 2019	226 873,70 €
Déficit	304 615,02 €

L'excédent de fonctionnement s'explique par la maîtrise des dépenses qui restent stables et le cumul des excédents reportés (301 143,99 € en 2018 et 502 168,11 € en 2019).

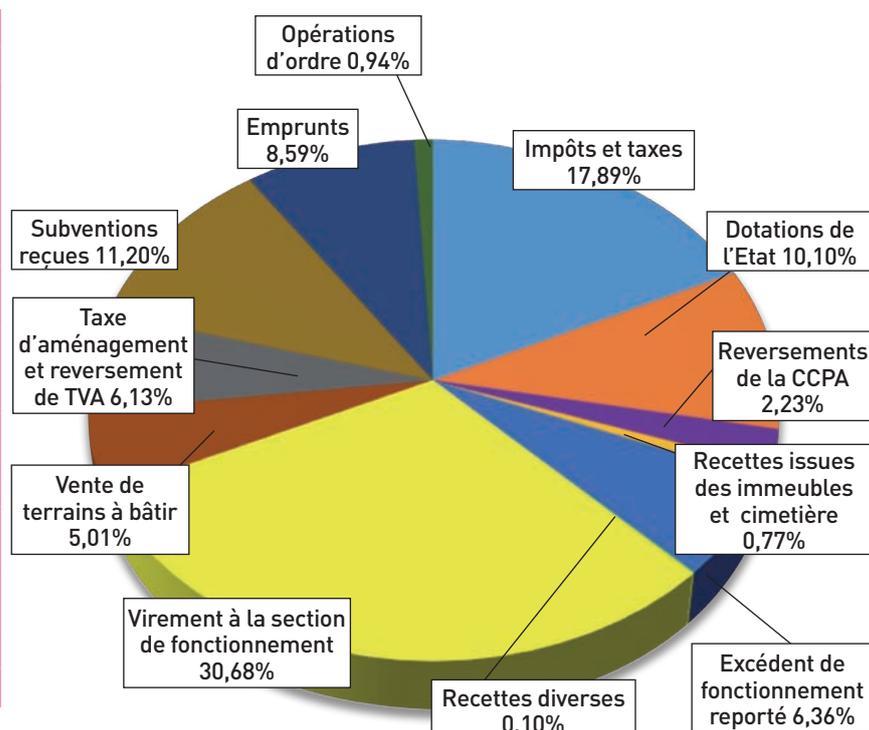
Le déficit d'investissement est marqué par les opérations d'investissement inscrites au budget en 2020 et non achevées à la fin de l'exercice (561 585 € en dépenses et 308 729 € en recettes d'investissement).

BUDGET PRIMITIF 2021

DÉPENSES	
Charges de gestion courante	326 011,20 €
Charges de personnel	198 450,00 €
Intérêts des emprunts en-cours	25 506,40 €
Versement à la CCPA	209 047,00 €
Virement à la section d'investissement	335 419,65 €
Déficit 2020 reporté	304 615,02 €
Remboursement du capital des emprunts en-cours	213 288,47 €
Investissements (travaux + acquisitions)	882 497,89 €
Subventions au SYDEV pour réseau éclairage public	138 855,00 €
Subventions au budget lotissement Les Poirières	276 254,00 €
Opérations d'ordre	291,00 €
Total	2 910 235,63 €



RECETTES	
Impôts et taxes	520 544,00 €
Dotations de l'Etat	293 812,00 €
Reversements de la CCPA	64 946,22 €
Recettes issues des immeubles et cimetière (loyers, locations salles, concessions)	22 421,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	185 212,25 €
Recettes diverses (remboursements d'assurances, dons,...)	3 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	892 890,22 €
Vente de terrains à bâtir	145 677,58 €
Taxe d'aménagement et reversement de TVA	178 404,00 €
Subventions reçues	325 843,36 €
Emprunts	250 000,00 €
Opérations d'ordre	27 485,00 €
Total	2 910 235,63 €



LES TRAVAUX TERMINÉS



Réalisation du sentier de Pointindoux.



Débroussaillage du sentier de l'Auzance.



Sentier de l'Auzance (jaune).



Parking Place de la Chesnaie.



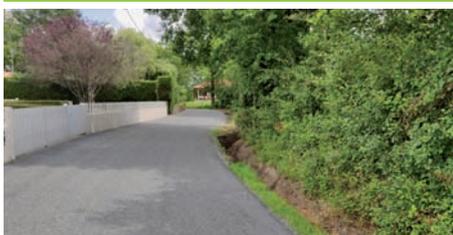
Chemin de la Filatrière.



Chemin de la Boutière.



Chemin de la Rocherie.



La Bardonnaire.



La Renelière.

Sentier de Pointindoux

Courant mars, l'entreprise TP Daniau a pu concrétiser la création du sentier de Pointindoux, la 5^{ème} opération de ce type sur la commune. Une continuité piétonne, de la Boutière au chemin des Essarts, soit 1 km environ, permet de raccorder le hameau de Pointindoux au bourg. Le coût de cet aménagement est de 53 432,64 € TTC dont 29 917,40 € à la charge de la commune et 23 515,24 € subventionnés par le fond de relance 2021 du département de la Vendée

Aménagement sur le sentier de l'Auzance

Sur le sentier jaune au départ de la salle polyvalente, une portion goudronnée de 800m entre la Gilardièrre et la Renelière, a été supprimée au profit d'un cheminement champêtre le long de l'Auzance. La traversée de celle-ci est sécurisée par une passerelle posée par la communauté de communes. L'inauguration aura lieu courant juillet. N'hésitez pas à parcourir cet agréable sentier. Nous remercions l'association chemins fais-en d'avoir défriché, débroussaillé, taillé, coupé et délimité ce nouveau tracé.

Parking place de la Chesnaie

Contrairement à ce qui avait été annoncé dans le dernier bulletin, l'aménagement du parking de la Chesnaie n'a pas pu commencer en début d'année.

En effet, avant le début des travaux, un coffret électrique a dû être déplacé. Les travaux n'ont pu débuter que fin juin. Nous espérons que ce parking sera opérationnel pour la

rentrée scolaire et permettra d'éviter le stationnement désordonné et dangereux devant l'école privée.

Rénovation des chemins

En ce printemps 2021, les travaux de rénovation de chemins (empierrements, curage de fossés, ...) ont été exécutés par la société SEDEP. Le budget alloué à cette opération est de 31 116 € TTC financé intégralement par la commune. L'entretien de ces chemins est important tout comme son coût. Il est primordial de les utiliser pour leur fonction principale uniquement : la desserte agricole. La circulation automobile sur ces chemins est déconseillée car la dégradation qu'elle engendre est rapide et le coût d'entretien est une véritable charge pour la commune. Préférez donc emprunter ces chemins paisibles pour vos balades à vélo ou à pied.

Aménagement de terrains au Petit Pointindoux

La commune a réalisé une opération qui a permis de créer 3 lots constructibles et l'aménagement du cheminement. Ce sont ainsi 3 familles qui viendront bientôt s'installer dans ce quartier. Cette opération a répondu à 2 enjeux : créer une liaison pédestre sécurisée dans un virage et densifier l'habitat pour répondre aux exigences du PLUiH.



Terrain et sentier au Petit Pointindoux.

Travaux CCPA - Réfection de voirie - Aux lieux-dits de la Renelière et de la Bardonnaire, ce sont plus de 600 mètres de voirie qui viennent d'être rénovés par la communauté de communes pour un montant de 21 754,20 € TTC.

en Bref...

Isabelle THOMAS
remplace
Nicole BAUCHET



Lors du conseil municipal du 18 février, Nicole BAUCHET, après 7 années de participation au sein du conseil, a présenté sa démission en raison de son départ de la commune. Occupant le poste d'adjointe au maire aux affaires sociales, elle quitte donc l'équipe municipale «avec regret», sans que ce poste d'adjointe soit renouvelé. Isabelle THOMAS a rejoint l'équipe municipale pour lui succéder en tant que conseillère municipale déléguée aux affaires sociales.

Arrivée d'Emma DUBOIS au secrétariat de la Mairie



Depuis début avril Emma DUBOIS a rejoint l'équipe administrative au secrétariat de la commune. Durant 2 mois, elle a été accompagnée par Marie ELINEAU avant le départ de celle-ci pour la commune de Saint Julien des Landes.

Emma DUBOIS la remplace donc à l'accueil, l'état civil et à l'urbanisme à temps partiel pour commencer. Son contrat devra progressivement évoluer vers un temps plein.

LES TRAVAUX EN COURS



Accueil en travaux.



Salle du conseil dans l'extension.

Rénovation et extension de la Mairie

En ce début d'été 2021 les travaux de rénovation et d'extension de la Mairie se poursuivent avec quelques mois de retard. Le planning de fin des travaux n'étant pas connu à ce jour, nous vous communiquerons dès que possible la date à laquelle la mairie retrouvera ses locaux. Ce nouveau bâti-

ment plus économe en énergie et plus fonctionnel saura satisfaire les administrés et le personnel de mairie. L'aménagement extérieur de la place adjacente est en cours et viendra achever cette opération. La réalisation de cet aménagement est effectuée par SEDEP, Jardins de Vendée et 2LM pour un coût qui s'élève à 65 115,08 € HT. Les plantations seront quant à elles faites à l'automne.

LES TRAVAUX À VENIR



RDC



Etage

Rénovation de l'ancien atelier municipal - Plan : Atelier ID Maison.

Rénovation de l'ancien atelier municipal

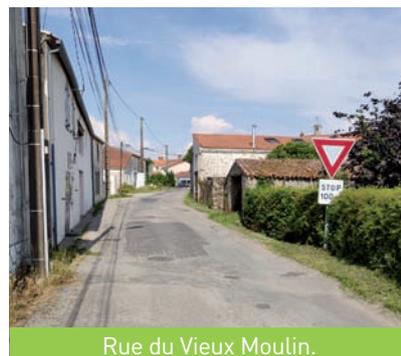
La réflexion sur le devenir de l'ancien atelier municipal est terminée. En collaboration avec le maître d'œuvre ID Maison, une rénovation a été décidée afin de le réaménager en trois logements.

La partie qui était jusqu'alors utilisée par la paroisse, sera partiellement rénovée pour être utilisée comme logement d'urgence. Le reste du bâtiment sera complètement réhabilité pour créer deux petits logements : un studio à l'étage et un T2 sur deux niveaux. L'appel d'offres est déjà lancé. Les travaux suivront dès que possible. Nul doute que ces deux petits locatifs trouveront rapidement preneurs.

Réfection de la rue du vieux moulin

Depuis quelques années, la rue du vieux moulin, aux Moulières, s'est

fortement dégradée. Il devient donc nécessaire de la rénover. Le réseau d'évacuation pluviale étant inexistant dans cette rue, nous profiterons de ces travaux pour le créer. Le revêtement sera ensuite renouvelé. Le budget estimatif de cette opération est de 120 000€. Une demande de subvention "plan de relance régionale" viendra soutenir la commune dans cet investissement. Nous espérons pouvoir réaliser ces travaux à partir du second semestre 2021 ou en 2022.



Rue du Vieux Moulin.

RÈGLES DE STATIONNEMENT EN AGGLOMÉRATION



Le bon comportement est le stationnement sur la route.

Rappel des règles de stationnement en agglomération

Le Code de la Route indique que sur une chaussée à double sens, le stationnement doit obligatoirement être effectué sur le côté droit de la chaussée, dans le sens de la marche, le long du trottoir. En revanche, sur une chaussée à sens unique, le stationnement peut se faire à droite ou à gauche de la chaussée. Le stationnement est considéré comme gênant dès lors qu'il bloque ou perturbe la circulation ou le passage d'un piéton, vélo ou voiture...

Ainsi la règle veut que le station-

nement sur le trottoir soit interdit puisqu'il empêche la circulation des piétons, poussettes, fauteuils roulants et autres sur cet espace protégé et qu'il les oblige à descendre sur la chaussée pour poursuivre leur chemin.

Cette infraction grave est sanctionnée par une amende de 135 € (4^e classe) et la mise en fourrière du véhicule. Le contrevenant peut également être poursuivi au tribunal pénal si un piéton est renversé par une voiture alors qu'il descend sur la chaussée pour contourner l'obstacle. Restez prudent.

UN 1^{ER} MARCHÉ RÉUSSI !



Le marché place des Tilleuts dans le bourg.

Le café de l'Auzance, en partenariat avec les associations des écoles de la commune et du comité des fêtes, a organisé un premier marché dans le bourg le samedi 1^{er} Mai. 9 producteurs locaux sont venus approvisionner ce marché. Malgré une météo incertaine, les acheteurs étaient au rendez-vous pour leurs

emplettes. Tous étaient satisfaits de cette matinée.

La commune salue cette initiative et souhaite remercier les organisateurs, les producteurs ainsi que l'ensemble des participants.

A partir de septembre, le marché revient tous les 1^{ers} samedis matin du mois !

Urbanisme : pastillage des granges situées en campagne

Le plan local d'urbanisme de la communauté de communes va être modifié dans les mois à venir: les granges situées hors du bourg, des Essais et des Moulières vont pouvoir changer de destination et abandonner leur vocation agricole pour être habitées. Ce changement est appelé pastillage.

Cette procédure nécessite une démarche du propriétaire. Il vous suffit de signaler que vous souhaitez cette nouvelle affectation pour votre grange au secrétariat de la mairie dès que possible.

Le pastillage des granges sera effectif en milieu d'année prochaine.

en Bref...

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !



Compostage domestique



Broyage et paillage



Déchèterie

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes.

En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

Sanction (art. 131-13 du code pénal) : contravention de 450€

Bruits de voisinage

Les travaux de bricolage et de jardinage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- les samedis, de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés, de 10h00 à 12h00.

Horaires d'été de la bibliothèque

La bibliothèque sera ouverte en juillet les mercredis et samedis de 10h00 à 12h00. Pour le mois d'août elle sera uniquement ouverte les samedis de 10h00 à 12h00. Reprise des horaires habituels en septembre.

Dispositif argent de poche

Le dispositif argent de poche est reconduit cet été. Il s'adresse aux jeunes nés entre le 01/07/2004 et le 30/06/2005. 16 jeunes vont être sollicités. Ils pourront participer à des travaux tels que :

- aide au ménage dans les écoles, le restaurant scolaire ou la chapelle des Moulières,
- désherbage,
- nettoyage de voirie ou de panneaux de signalisation.

INFORMATIONS DE SAINT GEORGES

ÉTAT CIVIL 2021

Naissances

- Clémentine DUDIT
- Romane GUEDON
- Elisa L'HÔTE
- Emma GUILLET
- Milan LUCAS
- Célestin REGENT
- Alban SEREE

Mariages

- Christian TRICHEREAU
et Laure PHIRMIS

Décès

- Odette HAMON née GRANDJEAN
- Raymonde SIMONNEAU
née HEREAU
- Jean-Louis RACINE
- Carla SONNECK née DILL
- Gérard DUPONT
- Odette POIRAUDEAU

LE MOT DE L'OPPOSITION

Article de la liste
Avec Vous St Georges Autrement

Après 2020 et un début 2021 où trois confinements ont plusieurs fois imposé des restrictions de déplacements géographiques, il est plus que jamais nécessaire d'améliorer le cadre de vie des habitants. Attirer de nouveaux habitants ne doit se faire que si on favorise simultanément le développement de services et d'activités culturelles et commerciales. Il est donc également essentiel d'inciter et de soutenir l'installation de commerces de proximité en concertation avec les producteurs et artisans locaux. Saint Georges doit rattraper son retard. Toujours dans le contexte de crise actuel, augmenter le taux de la taxe foncière bâtie et non-bâtie pour rattraper son retard par rapport aux autres communes ne doit en aucun cas être la seule justification

AGENDA

IMPORTANT

En raison du contexte sanitaire, cet agenda n'est pas complet et est amené à évoluer. Consultez la mairie ou la page Facebook pour vous tenir informé.

Merci de vous renseigner sur le maintien de ces manifestations avant leur date prévue.

JUILLET

- **Dimanche 4**
Passage de l'IRONMAN
- **Dimanche 11**
Vide Grenier - Comité des fêtes
- **Vendredi 23**
Pique-Nique - UNC

AOÛT

- **Vendredi 20** **ANNULÉ**
Rand'o clair de lune (21h00)
Chemins Fais-En
- **Samedi 28 à 17h30**
Match de Gala à Landeronde -
USLSG

SEPTEMBRE

- ★ Vide ta chambre - Baby grenier
APEL - OGECE et APEEPPEV
- **Samedi 11**
Marche Gourmande - Comité des fêtes
- **Dimanche 19**
Rando VTT et Pédestre
Grisons Cyclistes

OCTOBRE

- ★ Dîner Dansant - APEEPPEV

NOVEMBRE

- **Jeu 11**
Cérémonie commémorative
Municipalité et UNC
Concours de belote à Landeronde
USLSG
- **Vendredi 19**
Concours de belote - UNC
- **Samedi 27**
Spectacle «Les chiens font pas
des chats» - Amicale Laïque
- ★ Boom grenadine
APEL - OGECE

DÉCEMBRE

- **Samedi 11**
Fête de Noël - APEEPPEV

★ La date précise n'est pas encore connue.

en Bref...

Superette Ximiti

Lucie et Nicolas ont ouvert ce magasin automatique depuis près de 9 mois. Un nouveau service de livraison sera proposé à compter du mois de juillet pour les personnes dans le besoin. Cela concernera l'ensemble des produits vendus dans votre supérette, y compris les bocaux. Le service de livraison sera gratuit. N'hésitez pas à communiquer vos besoins ou ceux d'un proche à l'adresse mail suivante :

ximiti.stgeorges@gmail.com

Retrouvez-nous sur 

Abonnez vous à la page facebook Saint Georges de Pointindoux (/stgeorgespointindoux) pour suivre l'actualité de la commune et plus encore.



facebook.com/stgeorgespointindoux

Vous avez une activité professionnelle sur la commune ?

Nous souhaitons mettre en avant nos artisans, commerçants, entrepreneurs... Nous avons donc besoin de vous connaître ! Si vous souhaitez apparaître gratuitement dans la communication de la commune, signalez vous ! Un formulaire est disponible sur le site internet.

<http://bit.ly/ptdx85>

informations

Mairie de St Georges de Pointindoux
10 rue de l'Auzance
85150 Saint Georges de Pointindoux
02 51 38 60 56

mairie@saintgeorgesdepointindoux.fr
www.saintgeorgesdepointindoux.fr

Crédits photos : La mairie, la commission information communication.

Création graphique : Virginie MAS - 02 51 32 92 41